



LETTRE OUVERTE à Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

En ma qualité de Présidente Nationale de l'ONSSF, syndicat professionnel le plus représentatif de la profession de sage-femme, je me permets de demander votre arbitrage au vu des grandes difficultés que rencontre notre profession.

En effet, à ce jour et malgré la mobilisation massive lors de la manifestation du 5 mai 2009, les promesses faites par Mme la Ministre de la Santé n'ont pas été tenues.

- L'intégration universitaire des études de sage-femme a été actée mais le calendrier des réunions qui devait débiter en septembre 2009 et permettre sa mise en place ne nous a toujours pas été proposé et ce 9 mois après !
- L'étude d'un nouveau statut pour les sages-femmes hospitalières, promis depuis 2001, demeure un vague projet.
- Nous avons attiré votre attention sur les difficultés rencontrées dans les négociations avec l'UNCAM, le climat ne cesse de se détériorer...les réunions sont annulées régulièrement et nous ne rencontrons aucun des décideurs de l'Assurance Maladie. La clé SF qui représente 90% des actes des sages-femmes est bloquée depuis 8 ans et les sages-femmes libérales se trouvent dans une situation qui devient critique avec des revenus en baisse. Pourtant l'augmentation demandée par notre profession pourrait être financée par des économies réalisées dans d'autres secteurs et nos propositions ont été soumises à Monsieur Van Rookeghem mais restées sans réponse à ce jour.

La Loi HPST a élargi les compétences des sages-femmes, en oubliant de les assortir d'une revalorisation des actes que justifient notre compétence médicale et notre responsabilité. Les compétences en contraception et suivi gynécologique qui nous ont été attribuées par la loi HPST demeurent inapplicables faute de moyens. La consultation sage-femme à 17 euros (alors que les tarifs de l'Europe du Nord sont de 22/23euros), en rend la pratique irréalisable.



- La commission LEGMANN à qui vous avez confié une expertise sur la refonte de l'exercice libérale n'a pas jugé utile que les sages-femmes soient représentées, pourtant profession médicale au même titre que les médecins et les chirurgiens-dentistes. Pourtant nous prenons en charge, en premier recours, le suivi des grossesses physiologiques et nous sommes les seules à suivre les grossesses pathologiques à domicile (acte à haut risque médico-légal).

Notre profession est garante d'économie et de sécurité, ceci ayant été démontré maintes fois par diverses études et également souligné par la Cour des Comptes présidée alors par Mr SEGUIN.

Pourtant, toutes les formes de notre activité sont niées, dévalorisées à l'extrême et le dépit et la colère sont en train de faire place au mécontentement.

Ne doutant pas que vous saurez donner à notre profession les moyens nécessaires pour la qualité d'accompagnement des mères et des enfants de notre pays, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Christelle GERBER-MONTAIGU
Présidente Nationale ONSSF